### FICHE D'INFORMATION N° 3 : QUESTIONS DE RÉPARTITION

# importance accrue des recettes d'impôt sur les entreprises depuis 1990

Parler de la réforme de l'imposition des entreprises implique aussi d'aborder les craintes relatives au risque de pertes fiscales. Ces inquiétudes se révèlent cependant sans fondement si l'on regarde les chiffres des dernières décennies. En dépit de deux réformes, les recettes des impôts directs sur les sociétés ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne. Par rapport à 1990, les entreprises apportent aujourd'hui une plus grande contribution aux recettes fiscales des collectivités.

RÉSUMÉ

# ÉVOLUTION DES IMPÔTS SUR LES ENTRE-PRISES

Dans quelle mesure les réformes de l'imposition des entreprises constituentelles un profit ou une perte pour les finances de notre pays ? La concurrence fiscale menace-t-elle le rendement des impôts sur les sociétés ? La contribution des entreprises au financement de l'État est-elle plus faible aujourd'hui qu'il y a vingt ans ? La présente fiche d'information¹ examine comment les impôts directs frappant les entreprises (sur le bénéfice et le capital) et les personnes physiques (sur le revenu et la fortune) ont évolué au cours des deux dernières décennies, et notamment comment les recettes des impôts ont évolué par rapport aux recettes fiscales totales et au PIB. Ces calculs sont effectués aux trois niveaux des collectivités, c'est-à-dire communal,cantonal et fédéral et, de manière cumulée, pour l'État dans son ensemble. Les données proviennent de publications récentes de l'Administration fédérale des finances (AFF) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO).

Les impôts directs sur les entreprises ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne et ont plus que doublé depuis 1990. Niveau communal : doublement des recettes des impôts sur les sociétés

L'analyse des recettes fiscales communales montre que le rendement des impôts sur les sociétés a plus que doublé entre 1990 et 2011 (+106 %). Les impôts versés par les entreprises ont progressé à un rythme supérieur à la moyenne de 1997 à 2001 et de 2005 à 2008 notamment. Entre 1990 et 2011, le produit des impôts sur les personnes physiques a augmenté de 70 %, ce qui correspond à peu près à la croissance du PIB nominal ainsi qu'à la variation du total des recettes fiscales communales.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cf. aussi economiesuisse (2014):

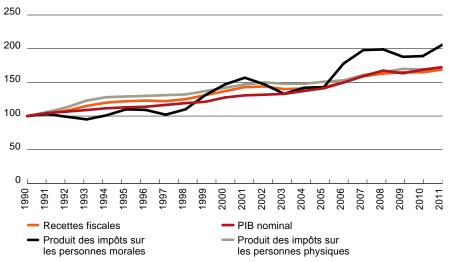
<sup>-</sup> Fiche d'information 1 : Répartition équitable des revenus en Suisse

Fiche d'information 2 : La charge fiscale sur le revenu a baissé depuis 1990

Figure 1 **Le produit total des impé** 

Le produit total des impôts communaux et sur les personnes physiques a progressé à peu près au même rythme que le PIB nominal, tandis que le produit des impôts sur les sociétés a enregistré une hausse supérieure à la moyenne.

# Évolution des recettes fiscales communales et du PIB depuis 1990 (1990=100)



Source: Administration fédérale des finances (2014), SECO (2014)

# Niveau cantonal : progression identique du produit des impôts sur les personnes physiques et sur les entreprises

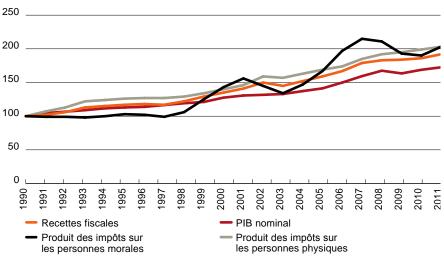
Au niveau cantonal (hors communes), la progression des recettes fiscales est légèrement différente (cf. figure 2, page 3). Entre 1990 et 1997, le produit des impôts sur les entreprises n'a pratiquement pas augmenté. À partir de 1998, les impôts versés par les entreprises suivent une évolution dynamique, pour atteindre en 2011 la même croissance que les impôts sur les personnes physiques depuis 1990 (+103 %). Les recettes cantonales et communales des impôts sur les sociétés ont augmenté dans une proportion pratiquement identique, tandis que les recettes des impôts sur les personnes physiques ont augmenté bien plus au niveau cantonal qu'au niveau communal. Cela est dû au rendement de l'impôt sur le revenu, qui a progressé davantage au niveau cantonal que dans les communes (+82 % contre +55 %). L'augmentation est encore plus significative pour le rendement de l'impôt sur la fortune (+165 % contre +121 %).

Au niveau cantonal, le produit des impôts sur les entreprises a progressé au même rythme que celui des impôts sur les personnes physiques.

#### Figure 2

Au niveau cantonal, les recettes des impôts sur les personnes physiques et sur les entreprises ont affiché une progression soutenue et comparable jusqu'en 2011, malgré des variations. Le produit total des impôts a donc également beaucoup augmenté.

# Évolution des recettes fiscales cantonales et du PIB depuis 1990 (1990=100)



Source: Administration fédérale des finances (2014), SECO (2014)

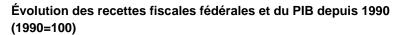
Au niveau fédéral, les impôts sur les entreprises ont augmenté de 276 % entre 1990 et 2011.

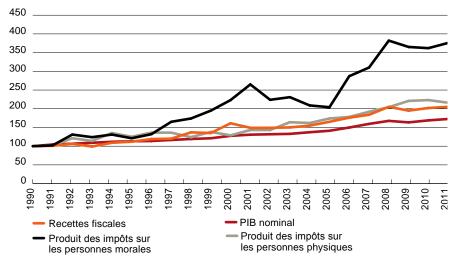
### Niveau fédéral : progression impressionnante des impôts sur les entreprises

L'augmentation supérieure à la moyenne du produit des impôts sur les entreprises a commencé d'abord au niveau fédéral (cf. figure 3, page 4). C'est surtout entre 1997 et 2001 ainsi qu'entre 2006 et 2008 que les impôts sur le bénéfice<sup>2</sup> ont fortement augmenté, en comparaison d'autres recettes de la Confédération. Après la crise financière (2008), les courbes des recettes se sont aplaties jusqu'en 2010, avant de récupérer en 2011 déjà leur niveau d'avant la crise. D'une manière générale, l'évolution du produit des impôts sur les entreprises est impressionnante. Entre 1990 et 2011, il a augmenté de 276 %, soit une multiplication par quatre en 21 ans. Durant cette période, le rendement de l'impôt sur le revenu a progressé de 116 % « seulement » et le total des recettes fiscales de la Confédération de 105 %.

L'impôt sur le bénéfice est ensuite devenu très important pour la Confédération (cf. figure 4, page 5). Si la part des recettes fiscales fournies par les entreprises s'élevait en 1990 à tout juste 8 % du produit total des impôts de la Confédération, elle est passée à plus de 14 % en 2011 et continue d'augmenter. La contribution des personnes physiques est en revanche restée stable (de 15,5 % à 16 %).

Figure 3
En l'espace de 21 ans, les recettes au titre des impôts directs sur les entreprises ont presque quadruplé. Elles sont passées de 1,9 milliard à 8,3 milliards de francs.



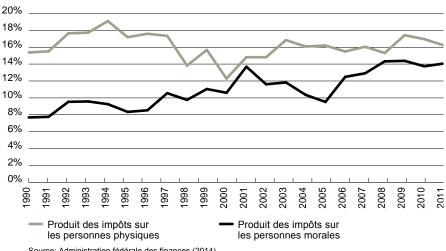


Source: Administration fédérale des finances (2014), SECO (2014)

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> L'impôt sur le capital ayant été aboli le 1<sup>er</sup> janvier 1998 au niveau fédéral, c'est l'impôt sur le bénéfice qui est déterminant pour le produit des impôts directs sur les sociétés. « Aperçu de l'imposition des personnes morales », p. 2, Administration fédérale des contributions (2014)

Figure 4 En deux décennies, la part des recettes fiscales totales de la Confédération fournies par les entreprises est passée de 7,7 % à 14,1 %, soit une augmentation de plus 83 %.

# Contribution des personnes physiques et morales aux recettes fiscales depuis 1990 (niveau fédéral)

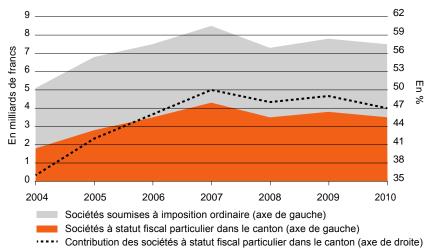


Source: Administration fédérale des finances (2014)

Importance budgétaire des entreprises internationales. On estime que la Suisse accueille aujourd'hui quelque 24 000 sociétés bénéficiant d'un statut fiscal spécial dans les cantons (sociétés holding, de domicile et mixtes). Leur contribution aux recettes de l'impôt sur le bénéfice a progressé de 35 % en 2004 à près de 50 % en 2010 (cf. figure 5). Des recettes dont la Confédération n'est pas seule à profiter, puisque 17 % de l'impôt fédéral direct restent aux mains des cantons. Les sociétés dites à statut fiscal spécial paient en outre plus de un milliard de francs au titre des impôts cantonaux et communaux, auxquels s'ajoute le rendement considérable de l'impôt sur le revenu frappant les 150 000 employés de ces entreprises.

Figure 5 Les sociétés à statut fiscal spécial contribuent, avec 3,5 milliards de francs, à près de la moitié des recettes de l'impôt sur le bénéfice au niveau fédéral.

#### Contribution des sociétés à statut fiscal spécial à l'impôt fédéral direct



Source: Administration fédérale des finances (2013)

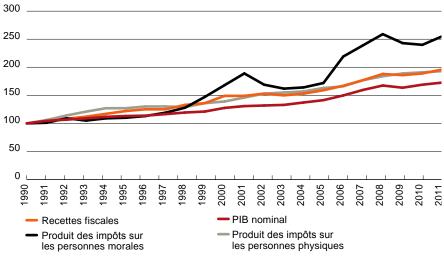
La contribution des entreprises aux recettes fiscales publiques ne cesse de croître.

### Niveau étatique : importance croissante des impôts sur les entreprises

L'illustration consolidée des trois niveaux étatiques que sont la Confédération, les cantons et les communes montre que, jusqu'en 1996 inclus, les recettes fiscales provenant des entreprises ont augmenté au même rythme que la croissance économique, puis ont fortement progressé dès 1997 (cf. figure 6). Les recettes des impôts sur les sociétés ont été multipliées par 2,5 (+155 %). Dans le même temps, le produit des impôts sur les personnes physiques a crû de 93 %, le produit total des impôts de 96 %. Du fait de cette hausse supérieure à la moyenne des recettes au titre des impôts sur les entreprises, la contribution financière des entreprises aux recettes fiscales de l'État a augmenté de 2,7 %. La contribution des personnes physiques a progressé de 0,5 % et la part des autres impôts (TVA, impôt sur les huiles minérales, impôt sur le tabac, etc.) a baissé de 2,2 %.

Figure 6
Depuis 1990, le produit des impôts sur les personnes physiques a évolué à peu près au même rythme que celui des impôts indirects. À l'inverse, le produit des impôts sur les entreprises n'a d'abord que très peu augmenté, puis à partir de 1998 il s'est renforcé jusqu'à dépasser de plus de 60 % – ou points d'indice – le produit des impôts sur les personnes physiques.

# Évolution des recettes fiscales étatiques et du PIB depuis 1990 (1990=100)



Source: Administration fédérale des finances (2014), SECO (2014)

Aujourd'hui, le produit des impôts directs sur les entreprises contribue davantage aux recettes fiscales publiques qu'en 1990.

La contribution aux finances publiques fournie par les impôts sur les entreprises a fortement augmenté en vingt ans.

La troisième réforme de l'imposition des entreprises est essentielle pour maintenir l'attrait de la place économique et le substrat fiscal.

#### Conclusion

La Confédération a mené deux réformes de l'imposition des entreprises dans la période de 1990 à 2011. La première est entrée en vigueur en 1998 (RIE I), la deuxième en 2011 (RIE II). Les conséquences des réformes sur les recettes fiscales ne peuvent pas être saisies ni mesurées empiriquement et clairement. L'évolution du produit des impôts dépend de différents facteurs, dont la situation conjoncturelle. Les données montrent cependant que les réformes de l'imposition n'ont pas provoqué de baissedes recettes. Les efforts pour améliorer l'attrait de la place économique ont incité de nombreuses sociétés à s'établir en Suisse, générant ainsi du substrat fiscal supplémentaire. Selon un rapport de l'Administration fédérale des contributions de 2006, la première réforme de l'imposition des entreprises a répondu aux attentes et peut être considérée comme réussie<sup>3</sup>. La deuxième ne s'est pas davantage soldée par des pertes se chiffrant en milliards, contrairement aux craintes exprimées. Tant l'impôt anticipé que l'impôt sur le bénéfice affichent de bons, voire d'excellents résultats.

La concurrence fiscale ne semble pas non plus avoir réduit le produit des impôts sur les sociétés. À tous les niveaux de l'État, les recettes fiscales provenant des entreprises ont progressé entre 1990 et 2011. Aux niveaux communal et fédéral, leur augmentation est même sensiblement supérieure à celle d'autres d'impôts. Leur contribution aux recettes fiscales et par conséquent aux recettes totales de l'État s'est ainsi accrue. Il n'existe par ailleurs pas d'indications empiriques selon lesquelles les réformes de l'imposition des entreprises auraient ouvert la voie à une hausse des impôts indirects. Les données disponibles prouvent même que la part des impôts indirects dans les recettes fiscales totales de l'État a diminué.

Sur la scène internationale, la Suisse subit des pressions au regard de l'imposition des groupes internationaux. Elle doit procéder à des ajustements. L'importance financière des sociétés à statut fiscal spécial pour la Confédération comme pour les cantons rend la troisième réforme de l'imposition des entreprises incontournable. Celle-ci doit essentiellement renforcer la compétitivité fiscale de la place économique suisse, garantir l'acceptation internationale de notre système fiscal et maintenir le substrat fiscal. S'il renonçait à la réforme fiscale, notre pays risquerait de perdre des revenus substantiels. La troisième réforme de l'imposition des entreprises planifiée est dès lors un projet de politique nationale prioritaire. Comme le montre l'évolution du produit des impôts sur les entreprises, l'enjeu est très gros pour la Suisse, surtout au regard de la politique financière.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Conséquences économiques et financières de la réforme de l'imposition des entreprises de 1997, p. 1, Administration fédérale des contributions (2006)

## QUESTIONS DE RÉPARTITION

**SERVICES** 

# **INFORMATIONS**

### Dossiers et liens

http://www.economiesuisse.ch/fr/themen/fin/verteilungsfragen/Pages/default.aspx

- Dossierpolitique, Finances fédérales : gros risques en perspectives en l'absence de priorités
- Des finances publiques saines grâce à une place économique forte
- Dossierpolitique, Réforme de l'imposition des entreprises III : maintenir le niveau des recettes

Votre personne de contact chez economiesuisse :

Vincent Simon Responsable de projets Finances et impôts vincent.simon@economiesuisse.ch